

HISTOIRE

Cela arriva en 1969, dans la seconde année de chli'hout (mission) à la yéchiva Migdal. A Migdal Haémek, nous devions partir en groupe pour étudier chez le Rabbi pendant un an. Outre les délégués, quelques jeunes hommes qui étudiaient déjà dans cette yéchiva avant qu'elle ne devienne 'Habad, se joignirent à nous. La sœur de l'un d'entre eux habitait Migdal Haémek. Une de ses amies avaient eu un enfant prématuré (au sixième mois, me semble-t-il).

Il avait été mis longtemps en incubateur à l'hôpital d'Affoula. Il subit des opérations. Finalement, il fut envoyé chez lui et les médecins dirent : « nous avons fait tout ce qui était en notre possibilité. Nous ne pouvons faire plus. Il n'y a aucune raison de le retenir à l'hôpital. Ramenez-le à la maison. Que D.ieu aide ! ».

Je ne sais pas exactement ce qu'avait l'enfant, mais sa situation empirait. Nous ne pouvions même pas penser à le circoncire, bien que né depuis plusieurs mois, et son état allait en se dégradant. Le jeune homme de la yechivah rendit visite à sa sœur et entendit toute l'histoire. Il décida d'écrire au Rabbi. Il s'employa à convaincre la famille et emporta lui-même la lettre, lorsque nous partîmes pour Tichri 1969. A ce stade, tout était resté secret et je ne savais rien. Mais lorsque le Rabbi répondit, le garçon m'expliqua la situation et me demanda de l'aider à interpréter la réponse.

Le Rabbi a écrit, à propos de la situation de l'enfant, les mots suivants : « Un respect scrupuleux de la pureté

familiale. Je mentionnerai ceci sur le tombeau du Rabbi précédent ».

« Qu'est ce que cela veut dire ? me demanda-t-il.

- « C'est très simple », répondis-je. « Il semble que cette famille ne respecte pas scrupuleusement la pureté familiale. Elle doit le faire et, alors l'enfant guérira ».

- Quel rapport entre la pureté familiale et la santé de l'enfant ? ».

- « Je ne sais pas, mais lorsque le médecin me prescrit un médicament, je ne sais pas non plus ce qu'il contient. Je m'en remets au médecin qui sait ce qu'il prescrit. Il est certain que le Rabbi sait ce qu'il prescrit ! ».

Or, nous étions aux États-Unis et cette famille habitait à Migdal Haémek. Comment leur transmettre tout cela ? Nous écrivîmes ensemble une lettre longue et détaillée. Nous expliquâmes à quel point cela était important, et que c'était bien là le chemin de la guérison. Quelques semaines passèrent. Nous n'avions pas de nouvelles. Mon ami, perdant patience, décida de téléphoner. Il se trouva qu'ils avaient bien reçu notre lettre mais prétendaient déjà respecter la pureté familiale et donc n'avoir rien à modifier. Il tenta d'expliquer que si le Rabbi demandait d'être plus scrupuleux, ils pouvaient assurément le faire. Ils devaient rechercher, s'informer. De cela dépendait la santé de l'enfant. Mais ils maintinrent leur avis. Il était impossible de discuter très longtemps au téléphone et il dut donc interrompre la conversation.

Les semaines et les mois passèrent. Nous essayâmes d'expliquer par téléphone et par écrit à quel point tout cela était important. Ils répondaient

fièrement : « chez nous, tout est bien ».

Nous essayâmes de faire intervenir d'autres personnes. Nous les appelâmes les unes après les autres. Quelqu'un leur rendit visite pour tenter de les persuader. Mais il reçut la même réponse : « nous appliquons tout comme il faut ». Cela dura six mois.

En Nissane, un 'hassid de Migdal Haémek se rendit chez le Rabbi. Nous entamâmes une discussion en lui relatant les faits et en lui soulignant qu'il fallait faire quelque chose. Il considéra tout cela sérieusement et, dès son retour en Israël, il trouva une personne compétente pour leur enseigner précisément ces lois. Quelques semaines plus tard, nous reçûmes une lettre. Il y avait effectivement certains détails qu'ils ne connaissaient pas. Ils acceptèrent à l'avenir de les respecter scrupuleusement.

Nous écrivîmes tout cela au Rabbi et reçûmes immédiatement une réponse : « Je le mentionnerai sur le tombeau du Rabbi précédent ». Cette semaine-là, nous apprîmes que la circoncision de l'enfant avait été fixée (il avait déjà un an !). Lorsqu'ils la célébrèrent à Migdal Haémek, nous fîmes nous-mêmes une petite fête dans une salle de la yéchiva, 'Hovevé Torah. Nous racontâmes la bonté (de D.ieu) et les miracles que « nos yeux ont vus et non un étranger, nos oreilles ont entendu et non un autre », que D.ieu avait opérés par l'intermédiaire du Rabbi.

Lévi Its'hak Ginsbourg

L'histoire des jumeaux

Ra'hamim Hansav est un universitaire qui a quitté l'Iran il y a plus de vingt ans. Homme agréable, issu d'une famille religieuse, il apprit l'hébreu et put ainsi entrer à l'université en Israël. Pendant ses études, il se posa des questions sur le problème de la foi, et, comme il rendait souvent visite à des proches de Taana'h, il eut l'occasion de me rencontrer. Nous étudiâmes ensemble des textes de pensée juive mais, comme ses questions subsistaient, je lui conseillai d'écrire au Rabbi. Le Rabbi lui adressa une lettre détaillée avec la réponse à ses questions. Il lui indiqua de nombreux livres qui pourraient le renseigner afin de ne pas adopter de façon catégorique des idées qui ne se fondent sur rien.

Cette lettre lui fit grand effet et le rapprocha de l'étude de la Torah et de l'accomplissement des mitsvot. Lorsqu'il termina ses études, il épousa Hélène et, au bout de sept ans, ils n'avaient toujours pas d'enfants. Ils consultèrent bien sûr des médecins, mais rien n'y fit. Ils en conçurent de la peine et du désespoir, d'autant que les médecins ne laissaient entrevoir aucune lueur d'espoir.

Or, «D.ieu guide les pas de l'homme », et il y a deux ans, il vint avec sa femme visiter ses proches de Taana'h. Nous nous rencontrâmes, et il raconta tout. Il me demanda lui-même d'écrire au Rabbi pour obtenir sa bénédiction et son conseil. A cette occasion, il acheta des lettres dans le Séfer Torah. Je rédigeai donc la lettre au Rabbi et mentionnai tout ce qu'il m'avait indiqué. Deux mois plus tard, je reçus une réponse du Rabbi dont voici la traduction :

*Je vous salue et vous bénis,
J'ai bien reçu votre lettre avec votre demande de bénédiction. En un*

moment propice, elle sera lue sur le tombeau du Rabbi précédent. Ils doivent respecter scrupuleusement les lois de la pureté familiale (nid-dab, hefsek tabara, tevila dans un mikvé cacher etc...). Un manque de connaissance entraîne un manque de pratique. Ils doivent consulter un Rav pour déterminer les détails de tous ces points afin de les respecter. Tout ceci s'accompagnera d'un comportement quotidien en accord avec les enseignements de notre Torah, Torah de vie, et l'accomplissement de ses mitsvot, dont il est dit : « il vivra en elles » En plus du fait essentiel qu'elles constituent l'expression de la volonté de D.ieu, elles sont également le moyen de recevoir la bénédiction pour tout ce dont l'homme a besoin.

*Avec ma bénédiction
Mena'hem M. Schneerson*

La joie était bien sûr très grande. J'étais sûr qu'un miracle allait se produire. J'appelai Ra'hamim et lui annonçai la nouvelle réjouissante. Je lui soulignai plusieurs fois qu'il devait

au bout de sept ans, ils n'avaient toujours pas d'enfants.

respecter les moindres détails de la lettre et qu'il devait s'adresser avec sa femme à des 'hassidim de la ville d'Akko pour apprendre tous les détails des lois de la pureté familiale. Il était impossible de décrire verbalement son grand enthousiasme et sa confiance sincère dans le Rabbi. Il agit dès le lendemain de notre conversation. Il le fit rapidement et à pas de géant. Ils étudièrent tout et respectèrent ces lois scrupuleusement. Ceci leur ajouta bien sûr de la foi en D.ieu, en Moché Son serviteur.

Un peu moins d'un an plus tard, Ra'hamim et Hélène eurent des jumeaux : le premier fut appelé Inon et le second, Yaïr.

Appel de Dons 5766

Participez aux Mitsvot de la Jeunesse Loubavitch du mois de Tichri :

- Soukka Mobile
- Livraisons de repas cacher aux étudiants
- 'Habad Student Center
- Revue hebdomadaire La Sidra
- Nouveau complexe socio-éducatif Loubavitch 4000m²
- Je souhaite recevoir une boîte de Tsédaka

Fidélité 52€ / Soutien 75€ / Entretien 103€ / Associé 150€

**Jeunesse Loubavitch de Marseille-Provence - 112 Bd Barry
13013 Marseille - Tél : 04 91 06 00 61**

Un reçu CERFA vous sera adressé pour toute souscription